

00001019

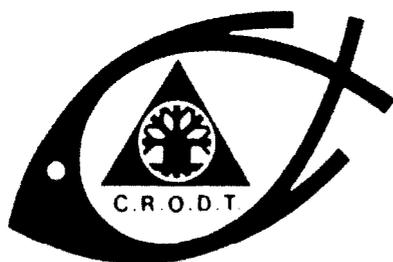
CONTRIBUTION A LA
CONNAISSANCE DE LA PECHE DANS
LE BASSIN DE L'ANAMRE

ISSN 0850-1602

H. D. DIADHIOU

A. B. BADJI

F. BODIAN



CENTRE DE RECHERCHES OCÉANOGRAPHIQUES DE DAKAR • TIAROYE

* INSTITUT SÉNÉGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES *

DOCUMENT
SCIENTIFIQUE

NUMÉRO 135

DÉCEMBRE 1992

**CONTRIBUTION A LA
CONNAISSANCE DE LA PECHE DANS
LE BASSIN DE L'ANAMBE**

**C O N T R I B U T I O N A . L A
C O N N A I S S A N C E D E L A P E C H E D A N S
L E B A S S I N D E L ' A N A M B E**

par

**Hamet Diaw DIADHIOU⁽¹⁾, Alioune Badara BADJI
e t F a k é b a B O D I A N⁽²⁾**

(1) Biologiste des pêches, Antenne du CRODT-ISRA BP. 427 Ziguinchor (SENEGAL).

(2) Techniciens, Antenne du CRODT-ISRA BP, 427 Ziguinchor (SENEGAL).

SIGLES

SODAGRI : Société de Développement agricole

R E S U M E

L'étude du système pêche du Bassin de l'Anambé est proposée.

Les aspects liés à la pêche sont analysés, les différents acteurs de l'activité sont identifiés et leur importance relative appréciée. Les espèces d'intérêt halieutique sont inventoriées, les sites de pêche, les circuits de distribution, les contraintes entravant l'expansion de la pêche identifiés.

Enfin les perspectives de développement de l'activité sont dégagées.

MOTS-CLES

Casamance, Bassin de l'Anambé, pêche.

A B S T R A C T

This study deals with the Anambe fishery system.

Aspects related to the fishery are analysed. Various actors are identified and their relative importance estimated. Significant species, fishing sites, channels, various constraints hampering the fishery are assessed.

Finally some development and policy implications on the fishery activity are derived.

S O M M A I R E

INTRODUCTION

1. PRESENTATION DU MILIEU
2. LA PECHE
 - 2.1. LE DOMAINE EXPLOITE
 - 2.2. LE PARC PIROGUIER
 - 2.3. LES HOMMES ET LES TECHNIQUES DE PECHE
 - 2.3.1. Les hommes
 - 2.3.2. Les techniques de pêche
 - 2.3.3. Les filets maillants dormants à tilapia
 - 2.3.4. Les filets maillants dormants à *Heterotis*
 - 2.3.5. Les palângres maliennes
 - 2.3.6. Les nasses "Doumb"
 - 2.3.7. Les palangres de fond
 - 2.3.8. Les éperviers
 - 2.3.9. La canne à pêche
3. LES PRODUITS DE LA PECHE
 - 3.1. La production
 - 3.2. la destination des produits
4. LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE HALIEUTIQUE
 - 4.1. Accessibilité des sites de pêche
 - 4.2. Les structures d'acquisition du matériel de pêche
5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

CONCLUSION

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

TABLEAUX

FIGURES

I N T R O D U C T I O N

La pêche dans le bassin de l'Anambé n'a jamais été étudiée dans le pas&.

L'objectif de cet article est de combler cette lacune. Pour cette première étude, ce but se limitera à réunir les connaissances de base nécessaires à une meilleure compréhension du système pêche.

connaissances de base nécessaires à une meilleure compréhension du système pêche.

Ce travail est réalisé à partir de renseignements collectés lors de l'étude sur la pêche et l'aquaculture continentales au Sénégal réalisée dans le cadre du Plan National Forestier (DIOUF et al, 1991) et de différentes missions effectuées dans la zone entre 1990 et 1991.

1. PRESENTATION DU MILIEU

Le Bassin de l'Anambé est situé à cheval sur les départements de Kolda et de Vélingara dans la région naturelle de Haute Casamance. De forme à peu près circulaire, il couvre une superficie de quelques 110 000 hectares (fig. 1). Il est drainé par des marigots à lits très larges et peu marqués (pente de 2 à 37 %). Cet affluent eût le plus important cours d'eau qui draine le Bassin de l'Anambé. Chaque hivernage, ce Bassin est occupé par les hautes eaux en juillet, avec un maximum en septembre-octobre.

Les crues au pont de Niapo sur la Kayanga sont plus fortes que celles observées sur la Casamance à Kolda (77 l/s/km² contre 33 sur la Casamance à Kolda) (Anonyme, 1989).

Sur l'Anambé, la SODAGRI a érigé en 1983 un barrage pour drainer les terres en vue de développer la riziculture. Faute de financements, seulement 30 % de la superficie des terres situées aux abords du défluent (soit 16 250 ha) sont aménagées. Ce barrage a donné au Bassin de l'Anambé une certaine importance halieutique et piscicole.

Le climat du Bassin est de type soudano-guinéen et sahélo-soudanien dont les caractéristiques sont les suivantes :

- trois mois de pluies aléatoires et peu abondantes (mai, juin et octobre), trois mois de pluies relativement régulières (juillet à septembre) et six mois sans pluies ou avec des pluies sans intérêt agricole (saison sèche) ;

- des températures élevées de novembre à juin avec deux maxima en mai et en novembre ; une saison plus fraîche de décembre à février.

La pluviométrie moyenne dans la zone du Bassin est de l'ordre de 1 063 mm (moyenne des relevés de pluviométrie

annuelle de 1932 à 1978) (Anonyme, 1999). Sa repartition est croissante du nord au sud.

La population de la zone, constituée essentiellement de paysans et de pasteurs, est peu dense. L'agriculture occupe 42 % de la population de juillet à août (semis et sarclage) et de novembre à décembre (récolte de coton),

2 . LA PÊCHE

L'enquête menée auprès des pêcheurs indique qu'avant la construction du barrage sur la Kayanga, la pêche dans le Bassin de l'Anambé était surtout pratiquée par les populations autochtones peulh firdou et mandingue. Il s'agissait d'une pêche d'autoconsommation pratiquée à pied à l'aide de moyens rudimentaires : harpons, pièges faits de troncs d'arbres... Le filet a été introduit à partir de 1979 par un pêcheur cubalo originaire de la vallée du fleuve Sénégal.

Les pêcheurs toucouleur cubalo installés à Kounkané et ceux du Mali et de la Guinée Bissau des campements de Bamako Samba, Barrage, Téléw I et II, SODAGRI I et II sont les premiers pêcheurs migrants du Bassin de l'Anambé.

2 . 1 . LE DOMAINE EXPLOITÉ

La pêche est pratiquée principalement en amont du barrage, le long des rivages, dans le chenal de l'Anambé et dans les canaux d'irrigation. Les profondeurs de pêche varient de 0,5 à 4 mètres.

Les sites de pêche sont au nombre d'une quinzaine. Ils sont occupés sporadiquement par des pêcheurs migrants ou en permanence par des pêcheurs autochtones) (fig. 2 et tabl. 1).

2 . 2 . LE PARC PIROGUIER

La plus grande concentration de pirogues est localisée au niveau des sites des pêcheurs migrants à Téléw I et II et à Canal SODAGRI IX (environ 1 pirogue par pêcheur) (tabl. 2).

Le parc piroguier est peu important. En mars 1991, il comprenait 68 pirogues monoxyles de 6 à 12 m propulsées uniquement à l'aide de pagaies.

2.3. LES HOMMES ET LES TECHNIQUES DE PÊCHE

2.3.1. Les hommes

103 pêcheurs ont été recensés dans le Bassin de l'Anambé en mars 1991. Il y a entre un et trente pêcheurs par site (tabl. 2). Les pêcheurs autochtones sont un peu plus nombreux que les migrants (57 % contre 43).

Le site de Kounkané compte le plus grand nombre de pêcheurs autochtones.

2.3.2. Les techniques de pêche

173 engins appartenant à huit types de pêche ont été recensés (tabl. 3). Les différentes espèces de poissons ciblées et capturées par ces engins sont indiquées dans le tableau 4. Les engins de pêche utilisés varient suivant les communautés de pêcheurs. Les filets dormants à tifapia, l'épervier et la ligne à main sont utilisés essentiellement par les pêcheurs autochtones (agro-pêcheurs) alors que les palangres, les nasses "Doumb" et les filets maillants à grandes mailles (filets à *Heterotis*) sont utilisés par les pêcheurs migrants.

2.3.2.1. Les filets maillants dormants à tilapia

Ces filets, appelés "longuel" en peulh, sont utilisés essentiellement par les pêcheurs migrants toucouleur cubalo de la vallée du fleuve Sénégal ; créole, peulh, Mandouma de Guinée Bissau ; les bozo du Mali et les pêcheurs autochtones peulh firdou basés à Canal SODAGRI 1, Niandouba, Soutouré, Téléuw 1 et II (tabl. 4).

Ils représentent plus de 36 % des engins de pêche.

Leur longueur varie de 20 à 80 m et la hauteur de chute de 1,5 à 2 m. Les mailles étirées mesurent 30 à 40 mm.

Ils sont confectionnés avec du fil de calibre 2220.

Ils sont utilisés durant toute la saison de pêche (en saison sèche comme en saison humide) et capturent essentiellement des tilapias (plus de 80 % des prises).

2.3.2.2. Les filets maillants dormants à Heterotis

Ces engins représentaient environ 14 % des engins de pêche. Ils sont utilisés dans les sites de Canal SODAGRI 1, de Kabindou, de Kounkané, de Soutouré, de Téléuw I et II par les pêcheurs migrants toucouleur, bozo et par quelques pêcheurs autochtones peulh firdou.

Les filets maillants dormants à *Heterotis* sont longs de 50 à 100 m. Leur chute est de 2 m, leur maille étirée mesure entre 50 et 50 mm.

L'engin est utilisé surtout pendant la saison des pluies.

Il est spécialisé dans la capture de *Heterotis niloticus* (85 % des prises).

2.3.2.3. Les palangres maliennes

Elles sont utilisées par les pêcheurs bozo et koroboro du Mali qui les ont introduites dans le Bassin de l'Anambé. Elles constituent près de 33 % des engins.

Les palangres mesurent entre 50 et 60 m et portent 1000 à 3 000 hameçons de tailles différentes (du n° 7 au numéro 15) sur des avançons longs de 15 cm. Les hameçons utilisés ne sont pas appâtés.

Les espèces du genre *Clarias* constituent la principale cible. Les poissons pêchés sont transformés en *métorah* et vendus à Dakar.

2.3.2.4. Les nasses "Doub"

Elles sont de forme pyramidale avec une base circulaire recouverte par un filet de maille étirée de 12 à 14 mm et trois ouvertures circulaires. Leur armature est constituée de tige de bambou (fig. 3).

La nasse est placée à marée basse sur le lieu de pêche et n'est relevée que le lendemain. Le miel est utilisé comme appât. L'espèce cible est *Clarias senegalensis*. Comme pour la palangre malienne, les prises sont transformées en *métorah* ou en salé-séché et vendues à Dakar ou au Mali. Les pêcheurs vont eux-mêmes porter le produit de leur pêche à tour de rôle au marché.

2.3.2.5. Les palangres de fond

Les palangres de fond sont surtout utilisées par les pêcheurs maliens basés à Saré Koutayel. L'appât utilisé est le ver de terre. L'engin est utilisé toute l'année. L'espèces cibles sont les silures du genre *Clarias*.

Elles mesurent entre 50 et 60 m. La longueur des avançons est d'environ 20 à 30 cm. Le poisson pêché est surtout transformé (en *métorah* et **en salé-séché**) et vendu à Dakar ou au Mali.

2.3.2.6. L'épervier

C'est l'engin des pêcheurs autochtones (peulh firdou et mandingue). La maille étirée est généralement de 30 mm, rarement de 10 à 25 mm.

Les pêcheurs d'épervier utilisent ou non la pirogue.

2.3.2.7. La canne à pêche

Elle est, avec l'épervier, l'engin de pêche par excellence des pêcheurs autochtones. Elle est surtout utilisée à Niandouba.

3. LES PRODUITS DE LA PÊCHE

Les poissons sont les seuls produits de la pêche dans le Bassin de l'Anambé. Ils appartiennent à onze espèces réparties dans six familles (tabl. 5) dont la principale est celle des Cichlidae (six espèces). Les autres familles comptent chacune une espèce.

3.1. LA PRODUCTION

Il n'existe pas de système de collecte des statistiques permettant de connaître les quantités débarquées. On connaît seulement la production mareyée qui est contrôlée par le service des Eaux, Forêts, Chasses et de la conservation des sols à Kounkané au site de débarquement, le service de l'Élevage et des Industries Animales à Pakour, Dabo, Vélingara et Diaobé au marché du poisson lors du contrôle de salubrité et d'origine des produits de la pêche. À Vélingara et Kounkané, la production mareyée était de l'ordre de 44 tonnes

en 1990 (tabl. 6). Un sondage réalisé auprès des *bana-banas* (3) du terroir lors de quatre passages en mars 1992 (une semaine entre Kounkané, Téléw, Soutouré), septembre 1991 (deux jours à Kounkané), mars 1991 (une semaine entre Kounkané, Téléw, Soutouré et décembre 1991 une semaine à travers l'ensemble des sites) a permis d'estimer qu'un tiers de la production du Bassin de l'Anambé est mareyée. La production est donc évaluée à 132 tonnes pour 1990.

3.2. LA DESTINATION DES PRODUITS

Le poisson pêché est vendu en frais ou en transformé (salé-séché ou fumé (*métorah*)).

Le poisson frais est destiné à la consommation familiale et au micro-mareyage. Les principaux marchés desservis sont les villages situés aux alentours des sites de pêche, les marchés hebdomadaires comme Diaobé, les localités de Kounkané, Soutouré, Vélingara... et les villages frontaliers de Guinée Bissau. Le poisson est vendu dans ce pays en hivernage lorsque les paysans n'ont pas assez d'argent.

Les marchands de poisson utilisent le vélo pour transporter le poisson qu'ils mettent dans des paniers. Les quantités qu'ils transportent varient entre 20 et 100 kilos. Ceux qui vont dans les petites localités amènent entre 20 et 50 kilos par jour alors que la plupart de ceux qui vont vers les grands marchés (Diaobé, Vélingara...) transportent de 50 à 100 kilos.

Les marchands de poisson habitent tous le terroir. Ils sont agriculteurs ou pêcheurs.

Les premiers payent comptant le poisson aux pêcheurs. Les seconds achètent à crédit et remboursent au pêcheur la somme correspondant aux quantités vendues. Le poisson non vendu n'est pas payé.

Le petit poisson (*tilapias*, petits *Heterosis*...) est acheté par les marchands entre 100 et 150 F CFA/kg (4 à 7 individus). Le gros poisson (*Heterotis niloticus*) est cédé au

(3) Petits marchands en langue Ouoff.

prix de 500 à 1 500 F CFA l'unité suivant le poids (5 à 10 kg).

Le prix du poisson varie en fonction de l'abondance, de la saison (saison de commercialisation des produits agricoles, période de soudure) et de la situation géographique des débarcadères (distance par rapport aux grandes agglomérations). Le poisson est cher pendant la période de commercialisation des produits agricoles lorsque la demande en poisson est la plus importante. Il est moins cher dans les campagnes en hivernage pendant la période de soudure. Pendant la saison de commercialisation des produits agricoles, le kilo de petit poisson est vendu entre 125 et 150 F CFA contre 100 F CFA pendant la période de soudure. En revanche, en ville à Vélingara, c'est en hivernage que le poisson est le plus cher. Pendant cette saison, il arrive moins de poisson en provenance de M'Bour et Joal (deux localités d'où vient le poisson vendu à Vélingara). Le petit poisson est vendu 150 F CFA, le gros poisson entre 1 000 et 1 500 F CFA l'unité.

La marge bénéficiaire des marchands de poisson est de 25 à 100 F CFA par kilo pour le petit poisson et de 100 à 800 F CFA par pièce pour le gros poisson, suivant les lieux de ventes, les saisons.

4. LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE HALIEUTIQUE

La plupart des sites de pêche sont d'accès difficile en hivernage ; d'autres en toute saison (Cf. annexes). Il n'existe pas d'infrastructures de conservation du poisson ni de conditions pouvant favoriser le développement du secteur : eau courante, infrastructures de santé, dépôt de vente de glace.

Les pêcheurs ont des difficultés pour acquérir le matériel de pêche. Ils doivent aller en Gambie (Basse) pour acheter leurs filets. A Vélingara, le matériel proposé ne leur convient pas ou est trop cher du fait de l'absence d'exonération. Certains pêcheurs font acheter leur matériel par leurs collègues maliens.

Les pêcheurs ont mis sur pied une coopérative d'avitaillement elle n'a encore aucune réalisation à son actif.

En matière de contrôle des activités de pêche dans le bassin, l'agent du service des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des sols en poste à Kounkané est confronté à un vide juridique en ce qui concerne la réglementation de la pêche des nasses "Doumb" dont l'action destructrice sur les stocks de *Clarias* est dénoncée par tous.

5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Avec la dégradation de la pêche dans le fleuve Casamance, surtout dans sa partie amont (ALBARET, 1986, DIADHIOU *et al*, 1986, DIADHIOU 1990) et le projet de construction d'un autre barrage sur la Kayanga, la pêche dans le bassin de l'Anambé est appelée à connaître un essor dans les années à venir si les freins au développement de l'activité halieutique énumérés plus hauts trouvent des solutions.

D'autre part, il est possible d'envisager, dans le réservoir d'eau constitué par le barrage, l'élevage de *Heterotis niloticus* si les conditions techniques et économiques sont remplies. Cette espèce, présente dans la zone, est performante en aquaculture : croissance rapide et mode d'alimentation facile (les juvéniles sont zooplanctonophages, les adultes sont omnivores) (DURAND & LEVEQUE, 1981). Le succès de cet élevage sur le plan économique dépendra du rapport entre les coûts de production et les prix auxquels le poisson pourra être vendu.

C O N C L U S I O N

La pêche dans le Bassin de l'Anambé apparaît comme une activité où les populations autochtones sont bien impliquées tant au niveau de la production qu'à celui de la distribution. Cette dernière est d'ailleurs entièrement sous leur contrôle.

Ces résultats constituent les premières données réunies sur le système pêche du Bassin de l'Anambé. Des études plus approfondies sur les potentialités de pêche, les périodes et

aires de reproduction, la croissance et les Etires d'abondance des espèces ou groupes d'espèces d'intérêt halieutique doivent figurer parmi les priorités. Elles sont justifiées par les problèmes que f'on s'est posés fors du choix des axes à développer dans les activités de pêche dans le Bassin de l'Anambé (DIOUF et a1, 1991).

B I B L I O G R A P H I E

- ALBARET J.J., 1986. - La faune ichthyologique de la Casamance. Observations réalisées en 1984-1985. *Doc. sci. Cont. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 105, 12p.
- ANONYME, 1989.- Aménagement hydro-agricole du Bassin de l'Anambé. Réunion des bailleurs de fonds. financement de la phase II-A. Note de synthèse. *SODAGRI*, 9p.
- DIADHIOU H.C., 1990. - Mise en place d'un système d'enquête intégré pour le suivi de la pêche artisanale de poisson en Casamance. *Doc. sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 118, 123p.
- DIADHIOU H.D., A paraître. - La faune ichthyologique du Bassin de l'Anambé.
- DIADHIOU H.D., BASTIE F., NIANG S., 1986. - La pêche artisanale de poisson en Casamance. *In Actes du séminaire tenu à Ziguinchor du 19 au 24 juin 1986, Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye* : 111-126.
- DIOUF P.S., KEBE M., LE RESTE L., BOUSSO T., DIADHIOU H.D. et GAYE A.B., 1991. - *Plan directeur forestier : pêche et Aquaculture continentales*. I.S.R.A./C.R.O.D.T., Dakar, Volume 1 : Diagnostic, 268p.
- DURAND J.R. & LEVEQUE C., 1981.- Flore et faune aquatique de l'Afrique sahélo-soudanienne. *Ed. ORSTOM, Doc. Tech. n°45, Tome II*, 687-757.

Tableau 1.- Caractéristiques des sites de pêche du Bassin de l'Anambé

SITE DE PECHE	OBSERVATIONS GENERALES	STRUCTURE ORGANIQUE DES SITE DE PECHE	HISTOIRE DES MIGRATIONS	PERIODES DE PECHE	VALORISATION DES PRISES DEBARQUEES
Barrage	Route bitumée Ecole et dispensaire et autres services de l'Administration néant.	Occupation continue du site mais les pêcheurs y vivent à titre temporaire.	sur les sept (7) pêcheurs en place, un seul est du terroir, les autres sont des migrants. Ils viennent du Mali (Koroboro, Bozo installés là depuis 1984), de la vallée du fleuve Sénégal (Toucouleur de Matam).	La pêche au filet est pratiquée toute l'année, celle à la palangre seulement pendant la saison des pluies, de juillet à septembre.	Le poisson pêché est vendu en frais. Il est acheté par les bana-banas venant de Kounkané, de Séréolé, de Saré Djadjé...
Bamako Samba	Route non bitumée, difficilement praticable en hivernage. La pêche existe dans ce site bien avant la construction du barrage. Sur les 6 pêcheurs présents 5 sont occasionnels, 1 est professionnel.	Occupation permanente du site.	Les premiers habitants de cette localité viennent de Thioubouk du côté de Kounkané. Ils sont arrivés là vers 1945. Un seul pêcheur vit dans ce site, il s'agit d'un pêcheur Peulh originaire de Guinée Bissau.	La pêche s'y déroule essentiellement en saison sèche mais un pêcheur y travaille continuellement en saison sèche comme en saison chaude.	Les bana-banas viennent de Pakour, de Payoungou pour acheter sur place le poisson aux pêcheurs. Dès fois lorsqu'il ne viennent pas, les pêcheurs ou leurs enfants doivent amener le produit de la pêche au marché.
Télow I	Accès très difficile. 2 pêcheurs y vivent en permanents mais pendant la saison des pluies leurs familles vont s'installer à Kounkané. Il n'y a pas d'école, ni de dispensaire. Les pêcheurs appartiennent à 7 communautés différentes Toucouleurs de Matam arrivés depuis 1986, Papels de Guinée Bissau originaire de Bafata installés depuis 6 ans. Créoles de Guinée Bissau, Landouma de Guinée Bissau, Bozo du Mali, Peulh de Guinée Bissau, Peulh firdou du Bassin de l'Anambé.	Occupation sporadique, campement saisonnier.	La pêche a débuté dans ce site avec l'arrivée de premiers pêcheurs migrants en 1984; les Papels de Guinée Bissau. Les autres communautés de pêcheurs migrants sont les Toucouleurs cubalo de la Vallée du fleuve Sénégal, Créole, Peulh et Landouma de Guinée Bissau, les Bozo du Mali.	Palangres maliennes; pêche toute l'année. Filets dormants à fantan; pêche de juillet à septembre.	Les Marchands de poissons vont sur place payer aux pêcheurs leur production. Ils viennent de Vélingara. Le poisson fumé est vendu au Mali, le poisson sec à Dakar. Dans ces 2 cas, il s'agit de Clarias. Ce produit sont convoyés dans ces 2 destinations par un membre de l'unité de pêche par tour de rôle.

Tableau 1 (suite).- Caractéristiques des sites de pêche du Bassin de l'Anambé

SITE DE PECHE	OBSERVATIONS GENER & LES	STRUCTURE ORGANIQUE DES SITE DE PECHE	HISTOIRE DES MIGRATIONS	PERIODES DE PECHE	VALORISATION DES FRISES DEBARQUEES
Koukané	<p>Accès ; route goudronnée. Ecole primaire et dispensaire sont sur place. Il y a aussi la sous-profecture et 1% Centre d'Expansion Rurale (CER). sur les 23 pêcheurs que compte le site de pêche, seulement 3 disposent de matériel complet de pêche (pirogue et engins de pêche). Les autres font la pêche à pisd :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peulh firdou - Peulh cubalo - Mandingue - Bozo du Mali. 	<p>Les pêcheurs vivent à titre temporaire sur ce site.</p>	<p>La pêche a commencé à connaître un intérêt après la construction du barrage sur le Kayanga. Les premiers pêcheurs sont des migrants. Ce sont les premiers installés au niveau du Bassin de l'Anambé.</p>	<p>La pêche est pratiquée toute l'année mais les autochtones, elle est surtout un% activité de saison sèche.</p>	<p>Le poisson est acheté frais par les marchands de poisson installés dans 1% village. Ces marchands vendent dans les villages environnants vers l'intérieur des terres.</p>
Koulandialo	<p>Accès ; piste La majorité des pêcheurs est du terroir. Il y a quelques migrants ; Toucouleur cubalo et Bambara du Mali.</p>	<p>En hivernage, les pêcheurs quittent ce site pendant 1 à 2 mois pour aller s'installer dans des sites d'accès plus facile ou retournent chez eux.</p>	<p>Les premiers pêcheurs migrants à venir pêcher dans ce site sont les pêcheurs Toucouleurs cubalo suivis des pêcheurs Bambara du Mali. Il s'agit de migrants arrivés après 1984.</p>	<p>Pêche en saison sèche sur tout.</p>	<p>Le poisson frais est auto-consomme. Le produit transformé est vendu essentiellement à Diabé ou à Dakar.</p>
Kérouane Bassé	<p>Accès ; route bitumée.</p>	<p>Site occupé de façon continue.</p>	<p>La pêche existe dans cette localité depuis que les populations l'habitent c'est-à-dire depuis l'immigration d'un% partie de la population de Marewé ici pour créer le village.</p>	<p>La pêche est pratiquée principalement d'octobre à juillet</p>	<p>Les prises sont vendues à l'état frais. Les marchands de poisson achètent 1% produit sur place pour aller le vendre dans les villages avoisinants : Kabindou, Diabé....</p>

Tableau 1 (suite).- Caractéristiques des sites de pêche du Bassin de l'Anambé

SITE DE PECHE	OBSERVATIONS GENERALES	STRUCTURE ORGANIQUE DES SITE DE PECHE	HISTOIRE DES MIGRATIONS	PERIODES DE PECHE	VALORISATION DES PRISES DEBARQUEES
Télew II	<p>Accès : piste impraticable. Les pêcheurs sur place appartiennent à différentes ethnies. Il s'agit des ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bozo du Mali - Peulh firdou - Kousouki du Mali - Peulh de Guinée Bissau - Koroboro du Mali - Bambara du Mali - Peulh du Maciné (Mali) 	Occupation sporadique du site par les pêcheurs.	L'arrivée des pêcheurs migrants est récente, elle date de l'après-barrage. Les derniers venus parmi ces migrants sont les pêcheurs toucouleur installés depuis 3 ans. Ils viennent de Bogué (en Mauritanie). Il y a aussi le cas des Peulh du Macina arrivés seulement il y a 2 ans.	La pêche a lieu surtout en hivernage de juillet à août.	Les marchands de poissons viennent acheter sur place le poisson. Ils viennent de Sarédiaé, de Saré Yoba et vont vendre à Soutouré et à Kounkane. Lorsque ces marchands ne viennent pas, les pêcheurs vont vendre eux même leur produit au marché.
Niandouba	<p>Accès : piste très difficile en hivernage. Pas d'école, ni de dispensaire ni de services administratifs. Il n'y a pas de pirogue dans ce site. les pêcheurs pratiquent la pêche à pied. ce site.</p>	Occupation continue. Les pêcheurs vivent à titre permanent au niveau du site.	Les pêcheurs sont tous originaires de cette localité.	La pêche est pratiquée seulement pendant la saison des pluies.	Les produits de la pêche sont utilisés pour l'autoconsommation.
Kabindou	<p>Accès : route bitumée. Il existe sur place une école.</p>	Occupation continue. Les pêcheurs vivent à titre permanent sur ce site.	La pêche dans ce site a débuté avec l'ouverture du barrage sur le Kayounga. Cette pêche est le fait des pêcheurs migrants Peulh firdou, Diakhanqué du Kabindo et Mandingue de Saly kégné (Guinée Conakry).	La pêche est pratiquée toute l'année.	Le poisson est vendu en frais. Le fumage existe mais ne concerne qu'une fine quantité. Les marchands de poisson s'approvisionnent sur place. Ils viennent de Kounkane et des villages environnants.

Tableau 1 (suite).- Caractéristiques des sites de pêche de la vallée de l'Anambé

SITE DE PECHE	OBSERVATIONS GENERALES	STRUCTURE ORGANIQUE DES SITE DE PECHE	HISTOIRE DES MIGRATIONS	PERIODES DE PECHE	VALORISATION DES PRISES DEBARQUEES
Saré Koutaye1	Accès : route bitumée.	L'occupation du site par les pêcheurs est sporadique.	Les pêcheurs sont des migrants venus du Mali. Ils n'étaient pas là lors de notre passage en mars 1991, ils étaient en Guinée Bissau	Pendant la saison des pluies.	Les marchands de poisson viennent chercher le produit frais sur place. Le poisson fumé (Clarias) est envoyé à Dakar pour être vendu. Dès fois, c'est au Mali qu'ils vont.
Saré Bourah	Accès : piste très difficilement praticable en hivernage.	L'occupation du site par les pêcheurs est continue	Les pêcheurs sont du terroir Ce sont des agriculteurs en même temps.	La pêche est pratiquée en tout temps, mais en hivernage les activités sont au ralenti du fait des travaux des champs. Les pêcheurs vont à la pêche à cette saison au retour des champs.	Les poissons sont vendus frais. Les marchands de poissons viennent de temps en temps acheter sur place. Ils viennent de Kounkané.
Goundaga Bissador	Accès : piste difficilement praticable en hivernage.	L'occupation du site par les pêcheurs est continue	Les pêcheurs sont des autochtones. Ce sont des agriculteurs en même temps. Le début de la pêche dans ce site remonte à l'ouverture du barrage vers les années 1981	La pêche est pratiquée tout le temps mais surtout en saison sèche. Pendant l'hivernage, les activités de pêche sont réduites, les sorties ont lieu les après-midi..	Les prises sont vendues en frais. Les bana-banas viennent acheter le poisson sur place. Ils viennent des villages environnants.

Tableau i (suite).- Caractéristiques des sites de pêche du Bassin de l'Anambé

SITE DE PECHE	OBSERVATIONS GENERALES	STRUCTURE ORGANIQUE DES SITE DE PECHE	HISTOIRE DE3 MIGRATIONS	PERIODES DE PECHE	VALORISATION DES PRISES DEBARQUEES
Soutouré	Accès : route bitumée. Ecole et société de développement agricole (SODAGRI)	Occupation continue du site.	Les pêcheurs sont des autochtones (mandingue de Vélingara) et des allochtones : mandingue de Sandiniéry dans 1% Sédiou et de Guinée Bissau. Les migrants sont arrivés dans ce site il y a de cela plus de 15 ans. Les derniers venus de ces migrants sont arrivés seulement depuis 5 ans.	Toute l'année	Les pêcheurs vendent le poisson en frais. Les bana-banas viennent chaque jour payer la poisson pour le vendre à Kounkané, Di aobé.
Canal Sodagri	Accès : route latéritique. Le site compte des pêcheurs autochtones (peulh firdou) et des pêcheurs migrants (peulh toucouleurs de la vallée du fleuve Sénégal, peulh du Macina (Mali).	Les pêcheurs vivent à titre temporaire sur le site. Ce dernier est inondé en saison des pluies.	Les premiers pêcheurs migrants sont arrivés là depuis 6 ans c'est-à-dire après l'ouverture du barrage	En saison sèche surtout.	Les marchands de poissons viennent payer quotidiennement place. Ils vendent à Diabé, Soutouré et Kounkané. L'autre partie de la production (les Clafiae) est vendue fumée à Dakar ou au Mali. Les pêcheurs vont eux mêmes vendre leur produit sur ces marchés.
Saré Nianthio	Accès : piste difficilement praticable en hivernage.	Les pêcheurs vivent de façon continue sur ce site.	Tous les pêcheurs habitent le site.	En saison sèche surtout.	L'essentiel de la pêche est destinée à l'autoconsommation.
Saré Omar	Accès : piste difficilement praticable en hivernage.	Occupation continue du site.	Los pêcheurs sont tous originaires de cette localité.	Dans ta site, la pêche a principalement lieu en saison sèche après les travaux des champs.	Comm% à Saré Nianthio, la production de la pêche est autoconsommée.

Tableau 2.- Effectif de la population de pêcheurs dans les sites de pêche du Bassin de l'Anambie en 1991.

Site de pêche	Nombre de pêcheurs	Pêcheurs autochtones			Pêcheurs migrants										Nombre de pirogues
		P	M	D	K	Bo	Ba	P	T	M	C	L	Ka		
Barrage	7				3			4							2
Télew II	14	5			1	2	1	4					1	13	
Saré Koutayel														1	
Saré Nianthio	5	5												3	
Canal Sodagri I	3								3					2	
Canal Sadagri II	4					2		2						6	
Soutouré	2		2											1	
Saré Omar	5	5												3	
Kabindou	3	1		1						1				3	
Niandouba	2	2												0	
Télew I	10					1	1	5	1		1	1		17	
Goundaga Bissador	5	5												5	
Bamako Samba	3	3												2	
Kérouane Bassé	1	1												0	
Koukané	28	20											8	5	
Saré Bourah														1	
Koulandiala	10	8					1						1	2	
Total	103	56	2	1	4	5	3	15	4	1	1	1	10	68	

Légendes :

- P = Peulh... ; K = Korabora ;
- K a = Kassouké ; M = Mandingue
- T = Toucouleur ; D = Diakhanké ;
- Bo = Bozo ; Ba = Bambara
- C = Créole ; L = Landouma

(*) Pêcheurs en campagne en Guinée Bissau

Tableau 3.- Tableau récapitulatif de l'importance du nombre d'engins de pêche dans le Bassin de l'Anambé en mars 1991.

SITES DE PECHE	Filet dormant ~ 30 mm de maille étirée	Filet dormant ~ 55 mm de maille étirée	Filet dormant ~ 60 mm de maille étirée	Palangre Malienné	Palangre	Epervier	Nasse "Doumb"	Ligne a main simple	TOTAL
Barrage		2		1					3
Bamako Samba		2							2
Canal Sodagri I	1	2	3	5			3		14
Canal Sodagri II				3			15		18
Gondaga Bissador		5		2					7
Kabindou		2	1	2		1			6
Kérouane Bassé		2							2
Koulandiala		5		6					11
Koukané	3	11	5	21					40
Niandouba	1	1						1	3
Saré Omar		3		2		1			6
Saré Nianthio		1		3			1		5
Saré Bourah		1							1
Saré Koutaye1	Pêcheurs en campagne en Guinée Bissau								0
Soutouré		1	2			1			3
Télew I	8	3	5	2	1	7			23
Télew IX		12	8	11		1		1	32
T O T A L	13	53	24	28	1	11	19	1	173

Tableau 4. - Engins de pêche utilisés par les différentes communautés de pêcheurs du Bassin de l'Anambé

LOCALITES	ENGINS DE PECHE UTILISES	COMMUNAUTES DE PECHEURS UTILISANT L'ENGIN	ESPECES CIBLEES	ESPECES CAPTUREES
Barrage	F.D Tilapia (55 mm) Palangre malienne	Koroboro, Peulh	Tilapia	Tilapia, Hemichromis, Ctenopoma, Parachanna, Synodontis Clarias senegalensis
Bamako Samba	F.D Tilapia (55 mm)	Peulh	Tilapia	Tilapia, Hemichromis, Ctenopoma, Synodontis, Hepsetus
Canal Sodagri I (Près de Soutouré)	F.D Tilapia (60 mm) F.D Tilapia (30 mm) Palangre malienne "Doub" F.D Tilapia (55 mm)	Toucouleur Toucouleur Toucouleur Toucouleur Toucouleur	Tilapia Tilapia Clarias Clarias	Tilapia Tilapia, Hemichromis... Clarias senegalensis Clarias senegalensis
Canal Sodagri II (Près de Telew II)	"Doub" Palangre malienne	Peulh, Bozo Peulh	Clarias Clarias	Clarias senegalensis Clarias senegalensis
Goundaga Bissabor	F.D Tilapia (55 mm) Palangre	Peulh Peulh	Tilapia Tilapia	Tilapia, Hemichromis, Synodontis, Ctenopomas, Hepsetus Clarias senegalensis
Kabindou	F.D Tilapia (55 mm) Palangre malienne Epervier	Peulh, Diakhanké Diakhanké Peulh, Mandingue	Tilapia Clarias Tilapia	Tilapia, Hemichromis etc... Clarias senegalensis Tilapia, Hemichromis
Kérouane Bassé	F.D Tilapia (55 mm)	Peulh	Tilapia	Tilapia, Ctenopoma, Parachanna, Polypterus, Synodontis, Hepsetus, Polypterus

Tableau 4 (suite).- Engins de pêche utilisés par les différentes communautés de pêche du Bassin de l'Anambé

LOCALITES	ENGINS DE PECHE UTILISES	COMMUNAUTES DE PECHEUR3 UTILISANT L'ENGIN	ESPECES CIBLEES	ESPECES CAPTUREES
Koulandiala	F.D Tilapia (55 mm) Palangre malienne	Peulh Peulh, Bambara	Tilapia Clarias	Tilapia, Ctenopoma, Parachana Synodontis, Hepsetus etc. Clarias senegalensis
Koukané	FD Tilapia (30 mm), Epervier F.D Tilapia (55 mm) F.D Tilapia (55 mm) Palangre malienne	Peulh, Toucouleur Toucouleur, Peulh Toucouleur, Peulh Toucouleur, Peulh	Tilapia Tilapia Heterotis Clarias	Tilapia, Ctenopoma etc. Tilapia, Hemichromis etc Heterotis, Polypterus, Parachana Clarias senegalensis
Niandouba	F.D Tilapia (30 mm) F.D Tilapia (55 mm) Ligne à main	Peulh Peulh Peulh	Tilapia Tilapia Tilapia	Tilapia, Hemichromis etc. Tilapia, Hemichromis etc. Clarias senegalensis
Saré Omar	F.D Tilapia (55 mm) Palangre malienne Epervier	Peulh Peulh Peulh	Tilapia Clarias Tilapia	Tilapia, Hemichromis Clarias senegalensis Tilapia
Saré Bwan	F.D Tilapia (55 mm)	Peulh	Tilapia	Tilapia, Hemichromis, Ctenopoma, Parachana, Polypterus, Synodontis, Hepsetus etc.
Saré Nianthio	F.D Tilapia (55 mm) Palangre malienne "Doumb" (nasse)	Peulh Peulh Peulh	Tilapia Clarias Clarias	Tilapia, Hemichromis, Ctenopoma etc. Clarias senegalensis Clarias senegalensis

Tableau 5.- Liste des espèces de poisson répertoriées au niveau du Bassin de l'Anambé et engins de pêche
(DIADHIOU, sous presse]

FAMILLE	GENRE	ESPECES	NOM LOCAL	ENGINS DE PECHE
CICHLIDAE	Tilapia Sarotherodon Hemichromis Hemichromis Pelmotochromis Pelmotochromis	brevimanus m. heudeloti fasciatus bimaculatus jentinki humul is	Fourro (M) Fourro (M) Boliko (M) Boliko CM) Fourro (M)	Epervier Filet dormant à Tilapia
CYPRINIDAE	Barbus	macrops	Mayela (P)	Epervier expérimental (maille 8 mm)
ANABANTIDAE	Ctenopoma	kingsleyae	Ngardia (P)	Filet dormant à Tifapia
CHANNIDAE	Paraphiocepholis	obscurus	Boural (P) Patigonto (M)	Filet dormant 8 Tifapia
POLYPTERIDAE	Polypterus	senegalus	Sayé (P)	Palangre et filet dormant à Tifapia

Tableau 6. - Productions mareyées et de produits transformés du Bassin de l'Anambé en 1990 (source : Service départemental des Eaux, Forêts et Chasses et de l'Elevage des Industries Animales de Vélingara)

Mois	KOUNKANE		VELINGARA	
	Produit frais (en kg)	Produit transformé (kg)	Produit frais (kg)	Produit transformé (kg)
JAN.	802	200	802	
FEV.	640	100	889,5	
MARS	1 335	300	1 335	300
AVR.	1 757		2 407	
MAI	2 584	290	2 084	
JUIN	2 666	150	2 658	
JUIL.	2 700	450	2 700	
AOUT	2 572	166	2 572	
SEPT.	1 168	300	2 168	
OCT.	2 550	550	2 055	550
NOV.	1 285	335	1 285	
DEC.	1 783	485	1 783	150
TOTAL	21 852	3 386	22 738,5	1 000

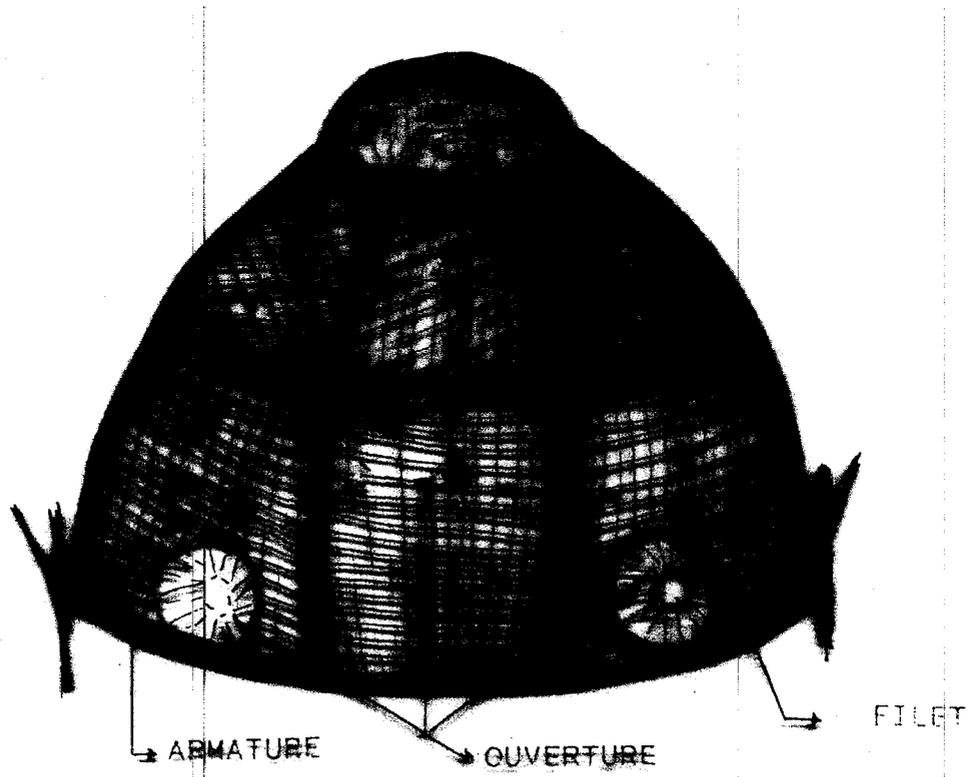


Figure 3.- Nasse ou "Domb".